

Et de quatre ! Quatre élections professionnelles où il est imposé à nos ministères la modalité du vote électronique pour la grande majorité des scrutins. Nous le savons, le choix même de cette modalité est en soi une gageure pour la participation. Nous y reviendrons... Mais un peu plus tard...

Oui, un peu plus tard, car à ce problème en soi, s'ajoute un autre bien plus grand : celui d'une politique générale CONTRE la fonction publique et ses personnels menées depuis 2017 et la loi dite « de transformation de la fonction publique » !

Parce que cette loi scélérate affaiblit le statut général des fonctionnaires au détriment des droits statutaires des personnels, à commencer par la restriction du droit de participation notamment pour les actes individuels relatifs aux carrières (mutations, promotions, avancements...), ce faisant c'est le sens même du vote qui est mis en cause pour de très nombreux personnels.

En supprimant des compétences essentielles des commissions administratives paritaires, c'est un coup violent qui a été porté au sens même que les personnels peuvent mettre à l'exercice concret de démocratie sociale que recouvraient ces élections professionnelles. Et il l'est d'autant plus que celui-ci s'inscrit dans le contexte de mépris de leurs travail et engagement professionnel quotidiens pour le service public : le gel de la valeur du point d'indice est emblématique, tout comme le sont les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci. Celles-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice des métiers et missions qu'elles portent de graves atteintes à leurs sens même.

Et s'ajoutent tous les accroc et contournements au principe d'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires, la loi « de transformation de la fonction publique » a encouragé toutes les modalités de recours au contrat contre le recrutement de titulaires. Les dizaines de milliers d'AESH (environ 11% du corps électoral !), qui assument des missions pérennes, et occupent des emplois permanents illustrent parfaitement cette dérive. Pour la FSU, ces personnels devraient être titulaires d'un corps de catégorie B et auraient dû voter par conséquent pour une CAP compétente à leur égard. Pour la FSU, c'est un nouveau plan de titularisation qu'il faut, à l'inverse de l'orientation portée par la loi du 6 août 2019.

Justement, puisque nous parlons cartographie des instances de dialogue social, le gouvernement a choisi une application réglementaire qui pousse les feux de la déconcentration managériale, mantra de la loi dite « transformation de la fonction publique ». Nombre d'instances sont éloignées de la réalité vécue par les agents comme c'est le cas dans les services régionaux, interacadémiques, parfois même départementaux, ou dans l'environnement de l'enseignement supérieur et la recherche morcelé par l'autonomie des universités. Et les CAP seront même réunies parfois auprès d'une autre autorité que celle en charge de prendre l'acte débattu. Et sur les questions d'hygiène, de sécurité, de santé au travail, bien des questions sont devant nous pour définir quelle instance est compétente pour débattre de la situation de tel ou tel morceau de service.

Depuis 6 ans, la pratique très verticale du pouvoir d'Emmanuel Macron a ainsi conduit à mettre à l'écart de plus en plus fréquemment, en parole comme en acte, les corps intermédiaires, dont les syndicats et les élus du personnel font partie. Et ce n'est pas la prétendue nouvelle méthode annoncée par le président de la République à grand coup de révolution copernicienne ou de coquilles vides comme le conseil national de la refondation qui montre un réel changement de cap.

Bref, vous l'aurez compris, les illustrations ne manquent pas dans la politique gouvernementale pour montrer qu'il aura tout fait pour affaiblir le droit de participation des personnels, à l'image de son mépris

affiché quant à l'expression de leur représentant-es ces dernières années. Cette pratique du pouvoir nourrit une crise démocratique aux conséquences délétères pour notre société. Et en généralisant le vote électronique, le gouvernement a montré le peu de considération qu'il accordait à l'exercice démocratique que sont ces élections professionnelles. On rappelle que l'outil numérique est bien un outil et qu'en tant que tel il est parfois adapté mais bien souvent il ne l'est pas ! Il suffit de comparer les participations aux élections à l'urne et celles numériques qui se font toujours au détriment des catégories les plus fragiles.

Néanmoins, la mobilisation des organisations syndicales et la patience des électrices et électeurs ainsi que les réponses des équipes administratives et techniques du rectorat pour faire voter n'a pas pu compenser ni les effets concrets de la politique gouvernementale, ni la situation de sous-administration de notre ministère qui est si importante, ajoutée aux velléités managériales encouragées par certains. Dans trop d'établissements les affichages n'ont pas été réalisés (ni les listes, ni même les affiches « officielles »). Dans trop de lieux de travail, les kiosques de vote n'ont pas été implantés.

Ceci ne pouvait pas non plus compenser les errements de la politique de l'offre : la délégation à des prestataires privés de la mise en œuvre technique de solutions de vote inadaptées à nos réalités ministérielles, aux organisations de nos services publics. Tout à coup, les contempteurs de la dépense publique, d'ordinaire si prestes à couper dans les budgets d'intérêt général, ont été frappés d'extinction de voix. Quelle surprise ? Le marché ne pourvoirait donc pas naturellement au besoin ? Eh bien, non ! Ce n'est pas faute de l'avoir dit, mais la connaissance n'est manifestement pas acquise !

Le droit statutaire et même constitutionnel de participation des personnels par l'intermédiaire de ses représentant-es procède de l'intérêt général. Son organisation démocratique ne peut être soumise aux aléas du marché !

Le premier jour du vote a été emblématique de ce point de vue : comme en 2018, on a assisté à un sous-dimensionnement d'éléments essentiels de la solution de vote pour assurer le réassort. Tout le monde sait pourtant que c'est un élément central du dispositif. C'est inacceptable !

Mais avant, la distribution erratique dans les écoles et établissements des notices de vote par un maquis de sous-traitance, malgré les meilleures intentions de l'administration en la matière, sonnait comme un avertissement. Là où les notices sont parvenues, elles ont été utiles pour contribuer à la mobilisation du corps électoral. Mais nous savions que le réassort allait revêtir une importance stratégique.

La fiabilisation des listes électorales dans des ministères très déconcentrés, compte-tenu des délais techniques et juridiques imposés, qui plus est dans le contexte d'obsolescence de nos SIRH, est un travail titanesque puisqu'il faut commencer par aller à la pêche aux informations les plus élémentaires... Le nom, prénom, affectation par exemple...

Nombreux et nombreuses sont les électeurs et les électrices à s'être découragés par la complexité inhérente au vote électronique et aux aléas techniques dans lesquels ils ont été jetés.

En écrivant dans le règlement, la généralisation du vote électronique, le gouvernement a fait un choix aveuglement idéologique, sans préoccupation de la réalité concrète. On dira, vous nous direz certainement, que nous sommes réfractaires à la modernité. Nous vous répondrons que nous sommes attachés à la démocratie. Chacun ses priorités. Nous exigeons donc qu'un bilan complet et sincère soit fait de cette séquence électorale.

La FSU sort renforcée dans sa conviction syndicale de porter un syndicalisme au plus près des personnels, avec eux, de regagner des cadres de dialogue social à tous les niveaux dans lesquels ce sont leurs situations concrètes, individuelles et collectives, celles de leurs services et établissements et de leurs conditions de travail qui seront débattues. C'est une condition pour renforcer le service public !

Elle continuera de se battre au quotidien, avec la plus grande détermination, pour gagner des avancées en matière de rémunération, de conditions d'exercice et de reconnaissance des métiers, pour l'égalité de

traitement, pour la création d'emplois statutaires, pour le service public. Elle n'abdique pas du combat de rendre aux personnels leur droit de participation plein et entier contre toutes les politiques managériales à la mode.

À l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme toute augmentation de la durée de cotisation. La méthode employée par le gouvernement ne doit pas faire illusion : encore une fois, le gouvernement use et abuse cyniquement d'une posture de dialogue social tout en empêchant le débat sur le cœur du sujet. Cette méthode a déjà largement contribué à fracturer le pays, jusqu'où ira l'irresponsabilité du gouvernement ?

De la même manière, la FSU dénonce l'obstination du ministère à imposer un pacte nullement synonyme de revalorisation salariales. Proposer un travailler plus pour gagner plus quand nos métiers n'attirent plus, quand de plus en plus de collègues quittent l'Éducation nationale et que celles et ceux qui restent sont submergés par la charge de travail comme le montre une récente enquête de la DEPP, c'est au mieux une provocation, au pire la confirmation de choix aveuglement idéologiques très éloignés de l'intérêt des personnels et des élèves. Ce pacte va aussi aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes : une pseudo revalorisation masculine, voilà le projet de ce gouvernement ! La FSU a une toute autre ambition en la matière : elle poursuivra ses combats dans les mobilisations et les instances pour faire de l'égalité professionnelle une réalité salariale pour toutes et tous.

La FSU poursuit son combat pour exiger l'abandon du projet de réforme des lycées professionnels et pour faire aboutir un projet éducatif ambitieux pour toutes les jeunesses.

La FSU est engagée au quotidien pour le service public et ses personnels, ce n'est pas seulement un slogan, c'est d'abord une conception de l'action syndicale, pour gagner aux côtés de nos collègues. Et c'est la raison pour laquelle la FSU mobilisera dès le mois de janvier pour nos salaires, nos retraites, nos métiers et nos conditions de travail.